

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **vingt-neuvième jour de mai 2006 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

Sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

06-05-124

Mandat d'architecture et d'ingénierie pour la construction de la Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger – Appel d'offres par invitation et formation du comité de sélection

ATTENDU l'article 573.3.0.3 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de procéder à un appel d'offres par invitation pour le mandat d'architecture et d'ingénierie pour la construction de la Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger et pour évaluer les offres, le conseil forme le comité de sélection prévu par la Loi et dont les membres seront :

- le directeur général; Mario Juare;
- le directeur des Travaux publics; Bruno Vigneault;
- le responsable de l'urbanisme; Michel Carignan.

ADOPTÉE

06-05-125

Paiement devancé à la Piscine régionale

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de devancer le paiement de la quote-part de 28 500 \$ pour le fonctionnement et d'autoriser maintenant la trésorière à effectuer le déboursé.

ADOPTÉE

06-05-126

Levée de la séance spéciale

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière